



Rappel des votes, positions, interventions du groupe au cours de l'année 2010.

- Cosneil du 10 décembre 2010 (pages 2 à 4)
- Conseil du 14 octobre 2010 (pages 5 à 9)
- Conseil du 27 mai 2010 (pages 10 et 11)
- Conseil du 29 mars 2010 (pages 12 et 13)
- Conseil du 25 février 2010 (pages 14 à 17)

Conseil du 10 décembre 2010

Avant d'entamer l'ordre du jour proprement dit du conseil de ce 10 décembre, le Maire intervient sous la forme de communications sur plusieurs dossiers :

- Il informe que la question de "Personnel" relative au FNASS via le pass territorial du Centre de Gestion est retirée de l'ordre du jour ; des compléments d'informations devant parvenir pour étayer le dossier, cette question sera réinscrite à un prochain Conseil municipal ;
- Il informe également les Conseillers municipaux de ce que, par courrier, il a été avisé que le Groupe Ambition pour Lambersart avait été amené à mettre un terme à sa collaboration avec M. Patrick BINET, ce dernier siègera désormais comme "Non Inscrit" au sein de l'Assemblée municipale à compter du 10 décembre 2010.
- Il donne aussi des explications sur le Service civique qui va être suivi par le SIVOM Alliance Nord-Ouest, de même sur des appels d'offres organisés par ledit syndicat en vue de regrouper pour plusieurs villes adhérentes des achats et tendre à faire ainsi des économies ;
- Il dévoile les dates du Festival du Polar (le premier week-end de mars) organisé aussi par le SIVOM, avec deux expositions dédiées à Frédéric Dard et François Boucq ;
- Après avoir rappelé que nous avons demandé, le 14 octobre dernier, à être entretenus de l'avancement du dossier du 7e Quartier, il invite M. Varingot, Adjoint en charge de ce dossier, à commenter les documents reçus du Cabinet Maes, mandaté par le Communauté, en quelque sorte un pré-avant-projet. Des plans ont été projetés et commentés. Ce "7e Quartier" situé de l'autre côté de la rocade Nord-Ouest comprendrait 4 zones : en bordure de l'av. de Lattre de Tassigny (sur Saint-André) un groupe de 70 logements sociaux env., le long de la rocade une zone économique de 5 à 8 Ha (il a été question de l'implantation de la Biscuiterie Blond entre autres), au sud du chemin des Muchaux un lotissement avec accessions libres et 250 logts sociaux. Les fermes et dépendances seraient préservées. Une commission municipale spéciale devrait être instituée pour étudier ce grand projet.
- Après le 7e Quartier, un autre dossier d'importance, l'EHPAD. Melle MAILLIET, Adjoint chargé du dossier, commente les premiers plans. Elle précise que cet équipement viendra en complément de la Résidence "Soleil d'Automne" à Canteleu. Elle pourra accueillir 66 personnes dans 5 unités de vie dans un bâtiment R + 1 implanté derrière la salle des fêtes, la piscine, le Béguinage, la Halle de sports, la Poste... C'est dire que les places de stationnement seront chères dans ce petit périmètre avec tant d'équipements recevant du public !! Le permis de construire devrait être déposé "incessamment sous peu".
- M. CAUDRON fait aussi un point sur les impôts. Il reprecise le rôle du Maire et du Conseil municipal et celui des services fiscaux. Il réaffirme que les PV de Commission Communale des Impôts ne se perdent pas en Mairie. Dossier complexe, épineux, à suivre...
- M. Yvon COUSIN, Premier Adjoint, en charge de la Sécurité, donne quelques chiffres sur la délinquance. L'année 2010 serait plutôt meilleure. Nous aurons les stats 2010 début 2011. Le taux de criminalité (délits) est de 57 à LAMBERSART pour 1000 habitants. En octobre dernier il y a eu 97 dépôts de plainte contre 91 l'an dernier à pareille époque. Les quartiers les plus vulnérables sont le Bourg, Canteleu et le Canon d'Or. Il y a du mieux à la Cité Familiale. Il rappelle que les caméras de vidéosurveillance peuvent être déplacées "ce n'est pas la panacée mais c'est un moyen complémentaire pour maintenir Lambersart dans un état de sécurité de bonne qualité".
- MM. MAZEREEUW et RIBEAUCOURT donnent les résultats de la Banque alimentaire : 1400 kg de denrées récoltées en faisant du porte à porte (nouveauté cette année) et 3519 kg par les Scouts et le Foyer Elim, comme chaque année, à la sortie des magasins;

- Par ailleurs 4000€ auraient été collectés pour le Téléthon qui regroupait cette année l'OMJS, des Ass. de commerçants, des Ass. Caritatives, avec la participation de RTL et Radio-Pacot.??
- Enfin le Maire signale que le Préfet lui a demandé de mettre à disposition du 3 au 11 décembre l'équipement sportif Lavoisier pour les sans logis dans le cadre du "plan grand froid" et que les travaux de l'avenue du Mal Leclerc vont encore traînés, ce malgré l'insistance du maire et de M. Cousin, il y a à nouveau des problèmes avec la Commission d'Appel d'Offres de la Communauté Urbaine.
- Y. Bauw s'est vu doter d'un micro-ordinateur en Braille.
-

Nous avons approuvé le PV du conseil municipal du 14 octobre, ainsi que les décisions prises en application des articles L2122.22 et L2122-23 du CGCT

Nous avons voté « pour » le remboursement des frais de mission engagés par Mme Angot (40 euros): « comment une commune peut-elle accompagner les élèves dans la réussite scolaire ? ».

Nous avons approuvé la mise à jour des autorisations de programme, relevant notamment les décalages dans le temps des engagements ANRU.

Nous avons adopté les ouvertures et virements de crédits. A noter, 170 000 euros de taxes immobilières supplémentaires, du fait de la reprise des ventes, et l'emprunt diminué de 2M euros, du fait des décalages de travaux.

Nous avons autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement, dès le début de l'exercice comptable correspondant, de diverses dépenses d'investissement 106 000 euros (dont 3 photocopieurs, car le montant du contrat de location ne permettait plus de les louer (et l'achat de ce type de matériel serait, paraît-il plus intéressant ?).

Nous avons accepté les admissions en non valeur (notamment 15 000€ « les Arts de la Scène en Europe», prestations non fournies alors qu'il y avait eu prêt de locaux en échange : donc manque à gagner pour la Ville).

Nous avons suivi la majorité dans sa protestation auprès de LMCU concernant la DSC (dotation de solidarité communautaire): la commune a contribué à hauteur de 16,83% à l'augmentation des bases de TP observée sur le territoire communautaire entre 2006 et 2009 alors que cette hausse ne fait évoluer l'enveloppe de la Ville liée au développement économique que de 7,68%. La commune sollicite une augmentation supérieure à 1,9%, vue la nécessité de mieux répartir l'équilibre entre « stocks » (l'existant) et « flux » (ce qui est créé).

Nous avons donc voté « pour » la délibération, conscients de la nécessité, pour l'avenir, de faciliter l'implantation d'activités économiques, plutôt que de les « glacer ».

Nous avons approuvé la convention avec la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) pour les contrats enfance-jeunesse.

Nous avons voté « pour » que la Ville s'engage à faciliter l'accès des Lambersartois à la médiathèque de Lomme, par une participation de 18,5€ pour les enfants et 37€ pour les adultes, cette proposition, ayant fait l'objet de multiples interventions auprès du Maire, un de nos chevaux de bataille.

Nous avons voté « pour » le lancement d'une procédure simplifiée de délégation de service public pour la gestion et l'exploitation du cinéma salle Malraux.

Nous avons « approuvé » les augmentations faibles des tarifications des activités de centres aérés: entre 1,5 euros et 5,93 euros, en fonction du QF pour les centres de loisirs; entre 3,09 et 7,49 euros pour les centres multisports, entre 6 et 14 euros les mercredis après-midis.

Nous avons « agréé » la convention entre VNF et Ville pour installer les panneaux d'information municipaux sur les terrains de VNF, ainsi que la convention de servitude avec GRDF pour l'installation d'un dispositif anti-corrosion de protection des canalisations de gaz.

Nous avons voté « pour » la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (le dernier "toiletage" remonte à 2004) et,

L'augmentation de 1,6% des tarifs de restauration scolaire a été adoptée à l'unanimité.

Nous avons voté « pour » les modifications du tableau des effectifs.

A signaler une manifestation du personnel communal avant le commencement de la séance du Conseil municipal par la FAFPT et la diffusion d'un tract portant sur diverses revendications et mécontentements.

Nous avons « accepté » de régulariser les mises à disposition de personnel auprès de certaines associations (AGEMLAM, COS...). par la signature de conventions avec ces dernières en application du décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 et pour se conformer à la demande du contrôle de légalité (Préfecture du Nord) : paiement par les associations des salaires et charges de personnel, en contrepartie d'une augmentation de la subvention versée par la ville: opération blanche, mais transparence)

Nous avons voté « pour » l'attribution de subventions dont 125 000€ au CCAS pour la mise en place de la PSU et la perte de recettes des structures petite enfance, 800€ pour la banque alimentaire, et 800€ pour le Téléthon.

Nous avons voté « pour » les avances sur subventions, notamment pour l'AGEMLAM (97 200€, soit 30% de la subvention de l'année dernière) ; pour cette association Mr Caudron nous "brossera" plus finement l'état de la situation au prochain conseil.

Nous avons voté « pour » le groupement de commandes pour l'achat de produits d'entretien, convention constitutive, (coordinateur SIVOM Alliance Nord-Ouest - appel d'offres ouvert européen) et "désigné" Mmes Krieger et Musmeaux pour représenter la Ville au sein de la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commandes.

Nous avons pris note que le rapport d'activités et le C.A. 2009 du Syndicat Mixte Espace Naturel Lille Métropole pouvait être consulté au Secrétariat Général de la Mairie, de même pour le Syndicat Métropolitain des Réseaux de Transport et Distribution d'Energies (SIMERE).

Nous avons pris acte que la Société OGF (délégation de service public "chambre funéraire") avait remis son rapport d'activités pour 2009 ainsi que la Société SODEXO (délégation de service public pour la "restauration municipale") pour le même exercice.

Conseil Municipal du 14 octobre 2010

Nous avons « approuvé » le PV de la séance du 27 mai 2010, sans remarque particulière.

Application des Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu

Nous avons approuvé les décisions (144) prises du 19 avril au 17 septembre 2010.

Communications du maire :

- La signature de l'acte notarié relatif à la donation de la Villa des Roses, par M. Bernard Claeys, interviendra le 22 octobre prochain,
- Sur la taxe d'habitation (M. le Maire assure que les habitants ne paieront pas plus, malgré le transfert de la part Conseil Général vers la Communauté urbaine),
- Forum de l'orientation le 13 novembre
- Propose d'étudier l'adhésion à Cittaslow (promotion de qualité de vie et « art du temps »). Nous « acceptons » le principe de cette adhésion, une autre délibération sera soumise ultérieurement au Conseil municipal pour études des modalités,
- Bilan Carbone: subvention ADEMN et choix du cabinet effectué (SYMOE)
- Vrai-faux blason de Lambersart (nous aurions, à la fin du 19e siècle, pris celui de La Madeleine, d'après un exposé de C. Reynaert)

Interruption par une manifestation de jeunes communistes (« Daubresse précarise la jeunesse »)

Frais de mission - Déplacements de M. Frédéric DEHAEZE, Conseiller Municipal Délégué, à PARIS le 21 Juin 2010 ; de M. Pierre-Yves PIRA, Conseiller Municipal, à SAINT DENIS les 9 et 10 Juillet 2010 ; de Mme Claudie JILCOT et M. Frédéric DEHAEZE, Conseillers Municipaux Délégués, à PARIS le 17 Septembre 2010 ; de Melle Roseline MUSMEAUX, Adjoint, à GRANDE SYNTHÉ et VOLCKERINCKHOVE le 25 Octobre 2010

Nous avons « accepté » les remboursements des frais évoqués ci-dessus.

Désignation des représentants du Conseil Municipal au sein du Groupe de Travail pour la réglementation de la publicité

(Prescription des zones d'affichage restreinte et étendue, avec afficheurs, préfecture,...)

Vote à bulletin secret, élus : M. Daubresse, Melle Mailliet, MM. Briffaut, Binet

Désignation des délégués du Conseil Municipal au sein de la Commission d'Evaluation des transferts de charges

Vote à bulletin secret, élus : MM. Daubresse, Caudron, Acquette

Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple « Alliance Nord-Ouest » - Modification des statuts

Nous nous interrogeons sur le caractère « obligatoire-optionnel » de certaines compétences du Sivom en ce qui concerne l'adhésion des nouvelles communes. M. Daubresse, Président du SIVOM « Alliance Nord-Ouest » explique que c'était le cas auparavant, pour la commune de Deùlemont et qu'il a recueilli un consensus autour de ses propositions. P. Binet vote « pour », Th Dupont et N. Bouche votent « contre » considérant qu'il y a, de leur point de vue, dans cette

refonte globale des statuts une contradiction et une atteinte substantielle au principe de l'intercommunalité et de la solidarité qui s'y attache.

Lille-Lambersart - Etude de requalification de l'avenue de Dunkerque entre l'avenue de Bretagne et le carrefour Leroux de Fauquemont (RD 933) - Convention de groupement de commandes

Nous votons « pour »

Travaux de l'avenue du Maréchal Leclerc - Demande de subvention

Subvention du Fonds Départemental pour l'Aménagement du Nord au Conseil général du Nord (136 782€)

Nous votons « pour »

Tarification des locations de salles et prestations diverses - Année 2011

Pas de changement de prix

Nous votons « pour »

Ouvertures et virements de crédits

Nous nous interrogeons sur la subvention complémentaire au CCAS. Mr Caudron et Mr le Maire s'engagent à communiquer sur le détail des dépenses et crédits de cet Etablissement public à la commission des Finances de décembre (nous n'avons pas de représentant au Conseil d'Administration à cet Organisme).

Nous votons « pour » ces ouvertures et virements de crédits.

Le Colysée - Convention d'occupation des locaux du Colysée par l'Office de Tourisme Intercommunal du Val de Deûle

Mise à disposition à titre gracieux pour l'antenne de l'Office de Tourisme précité

Nous votons « pour »

Mise à disposition de locaux municipaux au CCAS de Lambersart

Mise à disposition de moyens entre la Ville et le CCAS de Lambersart pour différents bâtiments

Mise à disposition de moyens entre la Ville et le CCAS de Lambersart pour le bâtiment 50 rue Vaillant

Il s'agit de conventions régissant les modalités des moyens apportés par la Ville pour participer au fonctionnement du CCAS : locaux, frais de fonctionnement, travaux en régie, etc...

Nous votons « pour » ces trois délibérations.

Recensement de la population

Recrutement et barème de rémunération du coordinateur municipal et des agents recenseurs

Nous votons « pour »

Convention d'objectifs passée entre Lille Métropole Communauté Urbaine et la Ville de Lambersart, relative à l'opération du « Réseau des fabriques culturelles » - Saison 2010/2011 - Maison Folie « Le Colysée »

Il s'agit des conditions de versement du fond de concours par LMCU

Nous votons « pour »

Occupations commerciales du domaine public - Augmentation des tarifs

Concessionnaire Géraud

Nous votons « pour »

Décision d'aliénation de l'immeuble sis 88 bis rue des Martyrs de la Résistance

Vendu 256 092€ net vendeur soit plus de 50 000€ au-dessus de l'estimation des Domaines.
Nous acceptons cette décision.

Requalification urbaine des courées - Allée des Thuyas et rue du Nord - Autorisation de signature de convention entre la Ville et Lille Métropole Communauté Urbaine - Autorisation de lancement des travaux

La Ville financera pour cette opération 33 800€ dont 10 000€ d'éclairage public plus frais d'huissiers à prévoir pour les constats liés aux travaux.

Nous votons « pour »

Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbain et Paysager - Demande de mise en révision

Nous votons « pour »

Modification du Plan Local d'Urbanisme - Périmètre en attente de projet d'aménagement n° 6 Place de l'Europe - Demande de levée sans inscription d'un Emplacement Réservé pour du Logement

Le projet sur ce site étant défini maintenant : construction de 8 logements Place de l'Europe, des logements adaptés sur le bâtiment Primevères et des équipements communaux sur le bâtiment Coquelicot, le maintien du P.A.P.A. ne se justifie plus.

Nous votons « pour »

Convention d'hébergement avec le Lycée Jean Perrin - Avenant n° 13

Hébergement (restauration scolaire) des élèves des classes de CM2 de l'école Samain au Lycée Jean Perrin

Nous votons « pour »

Désaffectation des logements 3 et 5 rue Nadaud

Il s'agit de 8 logements de fonction vacants affecté précédemment aux enseignants de la Ville. Nous avons reçu l'accord de l'Inspecteur d'Académie et du Secrétaire Général de la Préfecture du Nord.

Nous votons « pour »

Actualisation des modalités d'application, de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions

Actualisation des modalités d'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires

Auparavant, certains des agents de catégorie B qui effectuaient des heures supplémentaires devaient récupérer et ne pouvaient être payés. Dorénavant cela est possible.

Prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement des agents municipaux pour leur déplacement domicile - lieu de travail

Prise en charge de 50 % des transports en commun (plafond de 76€/mois).

Modification du tableau des effectifs

Mise à jour en fonction des embauches (notamment un poste de police municipale)

Indemnités horaires pour travail normal de nuit et pour travail du dimanche et des jours fériés

Compte Epargne Temps - Nouvelle réglementation

Qui permet de compenser financièrement, dans certaines limites, les journées « épargne-temps ». Un vœu va être adressé à M. le Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique afin qu'un nouveau texte réglementaire donne la possibilité à une collectivité de moduler le nombre de jours donnant droit à une compensation financière.

Nous avons voté « pour » toutes ces délibérations relatives au personnel municipal. Le Comité Technique Paritaire les ayant adoptées le 4 octobre 2010.

Attribution de subventions

A titre exceptionnel, dans le cadre d'échanges internationaux et de fonctionnement.

Nous avons voté « pour »

Appel à projet - Sport et citoyenneté - Attribution de subvention

31 700€ pour des actions mixité, lien social et formation à l'Iris Foot, l'Iris Hockey, la Jeune France Lambersart et le Football Club de Lambersart.

Nous avons voté « pour »

Réforme de la demande de logement social

La mairie pourra être lieu d'enregistrement des demandes de logement social.

Nous avons voté « pour »

Aide aux projets autonomes - Renouvellement 2011

Entre 80 et 130 euros pour les « projets autonomes », en partenariat avec le Conseil général du Nord, versés dorénavant directement au prestataire, et non plus aux jeunes. (3 200€ dont 1 600€ pris en charge par le Conseil général).

Nous avons voté « pour »

Rapport annuel 2009 sur le prix et la qualité du service public de l'élimination des déchets ménagers

Ledit rapport est consultable au Secrétariat Général de la Mairie

Nous avons pris note de la communication.

Questions diverses

Thérèse Dupont: 7e quartier

M. le Maire : dossier avance lentement (450 logements dans la 1e tranche, 250 en accession, 200 en locatif). LMCU demande ZAC publique (chemin des Mueheux, fermes, 6 à 7 ha d'activités économiques, accueil gens du Voyage vers Verlinghem), mais n'est pas exclu le recours à une ZAC privée ou même une expropriation ce qui demandera du temps... LMCU a désigné un bureau d'études (cabinet Maes), dont nous attendons qu'il présente un avant-projet. Le Maire a annoncé qu'il réunirait à ce moment là une commission élargie pour réfléchir ensemble sur ce projet de grande envergure.

Nicolas Bouche: médiathèque

On en parle en commission ASTICA jeudi prochain en présence du Maire.

Pierre-Yves Pira :

Pacot-Vandracq : régularisation des consommations d'eau, on attend la télémétrie, qui permet de repérer les fuites d'eau. Lecture de la lettre adressée à la municipalité par Vilogia.

Les Roms : 6 villages d'insertion par LMCU. M. le Maire pense qu'il est nécessaire que les villes en retard compensent ce retard. Il affirme que Lambersart tient plus que son rôle dans le cadre de l'hébergement d'urgence.

Maison flamande : depuis sa dernière intervention, le nom et la photo de Mr Pira sont jetés en « pâture » à la « vindicte publique ». Il y intervenait en tant que conseiller municipal.

M. le Maire: « je n'aurais pas autorisé la tenue d'un concert à Lambersart, d'un groupe qui serait néo-nazi. »

A sollicité le ministre de l'Intérieur, qui décidera ou non s'il dissout le groupe. Il explique que, puisque M. Pira, en tant que conseiller municipal sur ce blog, comme M. Cousin en tant que premier adjoint, et le chef de la police municipale sur des blogs d'extrême-gauche, bénéficieront de l'aide juridique de la ville s'il porte plainte pour diffamation.

Compte rendu du conseil municipal du 27 mai 2010

Nous avons approuvé les procès-verbaux des séances de conseil municipal des 25 Février et 29 Mars 2010, après avoir signalé, concernant celui du 25 février, que manquaient un plan de financement dans la délibération 12, ainsi que la remarque de M. Ribeaucourt, qui souhaitait que les salles de sport servent « aussi » à faire du sport, en clôture du débat sur les vœux.

Nous avons donné acte de l'application des Articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, du 24/02/2010 au 13/04/2010.

Nous avons voté pour le remboursement des frais engendrés par le déplacement de M. Christophe CAUDRON, Adjoint au Maire, à PARIS le 1er Juin 2010, pour une formation sur la « prospective financière », pour 360 euros.

Nous avons voté « pour » la diminution de 5% des indemnités des élus (rappelons que 22 élus de la majorité touchent des indemnités, les 7 élus des oppositions, et 6 élus de la majorité ne touchant aucune indemnité). A cette occasion, le Maire a demandé aux services s'il était possible de revoir le contrat de location de sa voiture de Maire, (location 3 280€/trimestre) puisqu'il bénéficie dorénavant d'une voiture ministérielle.

Patrick Binet et Nicolas Bouche ont voté « pour » une délibération refusant la prise de compétence par LMCU des « cours d'eau et canaux domaniaux », **Th Dupont « s'abstenant »**.

Nous avons voté « pour » la prise de compétence par LMCU, en matière de soutien à la recherche.

Nous avons voté « pour » la modification des statuts du Syndicat Mixte Gens du Voyage Lille Métropole Communauté Urbaine et écouté le compte-rendu d'Y. Cousin sur le Plan de Déplacement Urbain (PDU), qui a expliqué pourquoi les élus lambersartois se sont abstenus à LMCU.

Nous avons « donné notre accord » aux dénominations des futurs immeubles du Pacot, après concertation avec les habitants, qui ont choisi « Colibri », « Tourterelle », « Albatros » et « Camélia ».

Nous nous sommes abstenus sur le compte administratif 2009, remarquant que l'investissement repose surtout sur l'acquisition, en fin d'année, du terrain Nuytten pour plus de 800 000 euros.

Nous aurions voulu nous « abstenir » en ce qui concerne l'affectation du compte administratif (puisque nous nous étions abstenus sur le vote du compte administratif), mais cette délibération a été mise au vote dans une certaine confusion, après le vote des deux délibérations suivantes. Il semble que nos votes aient été comptabilisés « pour ». Le compte-rendu officiel du Conseil Municipal confirmera ou infirmera notre abstention.

Nous avons « approuvé » le Compte de Gestion 2009 du Comptable du Trésor, ainsi que les admissions en non-valeur des titres de recettes, pour un montant de 1216.19 euros.

Nous avons voté « pour » les ouvertures et virements de crédits et la mise à jour des AP/CP, ainsi que la dorénavant habituelle convention de mécénat avec l'entreprise Ramery pour le sable de Lambersart-Plage.

Nous avons voté « pour » la régularisation du bail entre la ville et Vilogia, concernant « Les Charmettes », portant le loyer annuel de 18978.75 euros à 23859 euros.

Nous nous sommes « opposés » à la donation « Villa des roses », après mûre réflexion, devant le fait que la ville s'engage sans réel projet, ce qui va à l'encontre de la philosophie de la donation, et du risque financier (en cas de grosses réparations).

Nous avons voté « pour » un certain nombre d'affaires foncières et immobilières, dans le cadre de la rénovation urbaine du Pacot (désaffectation et déclassement de la parcelle AH 692, pour l'opération de l'immeuble « Les Jonquilles », sise avenue du Général de Gaulle avec Vilogia et pour l'aménagement de parkings par LMCU).

Nous nous sommes « abstenus » sur le complexe dossier du montage foncier « du Béguinage », ayant déjà fait l'objet de délibérations en C.M. en décembre 2008 et février 2009 après avoir demandé des explications sur la « servitude » envisagée derrière les futurs logements sociaux, pour accéder à l'espace vert préservé. Il nous fut confirmé que cette servitude serait piétonne. Les délibérations concernaient :

- la désaffectation et le déclassement de la parcelle cadastrée section AN 324 [partie] allée du Béguinage, pour la réalisation de logements sociaux,
- des modifications d'emprise foncière des parcelles cadastrées section AN 324 et 445 sises allée du Béguinage, pour la réalisation de logements sociaux,
- l'extension de l'ERL n° 9,
- l'acquisition de la parcelle cadastrée section AN 410 appartenant au Groupe VILOGIA suite à la promesse de bail à construction entre la Ville et la SA d'HLM LOGICIL.

Nous avons voté « pour » d'autres affaires foncières et opérations immobilières :

- cession de la parcelle AS 718 [partie] au profit du Groupe SIA dans le cadre de l'opération de réhabilitation de l'immeuble ex-URSSAF sis rue Flament Reboux, (env. 90 m²)
- cession d'une partie des parcelles AV 750, AV 768 à 772 et AV 1182, pour la réalisation d'un parking et d'un trottoir face à l'entrée du cimetière de Canteleu et du square, sis rue Auguste Bonte, à LMCU
- déclassement de l'immeuble sis 88 bis rue des Martyrs de la Résistance et la décision d'aliénation dudit immeuble (estimation des Domaines 200 000€)

Nous avons pris connaissance du bilan annuel des acquisitions et cessions 2009.

Nous avons voté « pour » la nouvelle modification du tableau des effectifs, le maire expliquant qu'il a décidé de renforcer son cabinet, et de créer un poste de DGA pour le service « proximité, développement durable », s'occupant aussi de sécurité et prévention.

Nous avons voté « pour » la modification du protocole d'accord relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail et pour l'adhésion à la Mission d'Intérim Territorial du Centre de Gestion du Nord, puisque ces « missions d'interim » seront « exceptionnelles », d'après Mme Krieger

Nous avons voté « pour » l'attribution de subventions exceptionnelles, et le déroulement des appels à projet (dossiers à déposer fin août), qui devront, si possible, insister sur le critère « développement durable ».

Nous votons « pour » l'attribution de médailles de la ville, dans le cadre du 40e anniversaire du jumelage avec Viersen (or au maire, Mr Thönnesen, argent aux époux Von Bassewitz, bronze à Mr Udo Van Neer, fortement impliqués dans les échanges).

Conseil municipal 29 mars 2010

Visionnage d'un dvd réalisé par les enfants des écoles sur le développement durable dans le cadre de la Semaine dédiée à ce thème.

En ce qui concerne le procès-verbal du 11 DECEMBRE 2009, Thérèse Dupont a fait remarquer que l'AP/CP (autorisations de programme/ crédits de paiement) n'était pas jointe au compte-rendu, et P Binet a souligné que ne figuraient ni la date du dernier diagnostic de sécurité (Mr Cousin avait annoncé « 1997 »), ni la phrase « je ne vais pas me gêner pour dire [aux Lambersartois] que vous êtes contre la vidéoprotection ».

Devant le refus du maire de prendre en compte la remarque de Th Dupont, nous proposant de partir au tribunal administratif si nous contestions son appréciation de la loi, nous nous sommes abstenus sur l'approbation de ce p-v.

Nous avons donné acte au maire de l'application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, du 18 janvier 2010 au 24 février 2010.

Nous avons accepté le remboursement du déplacement de Mr St Acquette à Dunkerque pour la 6ème Conférence Européenne des Villes Durables sur le thème « Comment le développement durable peut-il aider les autorités locales à relever les défis économiques, sociaux et climatiques actuels ? ».

Nous avons renouvelé la convention d'occupation du rez-de-chaussée du Colysée par l'Espace Naturel Lille Métropole.

C Caudron a présenté le budget se montant à 29,6 M euros en dépenses et recettes de fonctionnement, et à 14,5 M euros en recettes et dépenses d'investissement.

La majorité propose de se « contenter » de l'augmentation des bases, soit +1,2%.

Le groupe socialiste propose une diminution de 1%, en restreignant certaines dépenses.

Mr Pira propose de supprimer la vidéosurveillance, ce qui permettrait de gagner 200 000 euros.

Nous proposons, après examen des différentes dépenses, une diminution de 1,1%, ce qui permettrait de s'en tenir à l'inflation, soit 0,1%.(lien article Thérèse)

Mr le maire a rappelé son engagement de ne pas augmenter les taxes au dessus de l'inflation, engagement qu'il tiendrait, d'après lui, chaque année. Rappelons que l'inflation en 2009 s'est élevée à 0,1% (1,2% hors énergie) ; et que les bases ont augmenté de 2,5% en 2009, et augmenteront de 1,2% en 2010... Comment peut-on dire que les taux des impôts locaux n'ont pas augmenté plus que l'inflation, en voyant ces chiffres ???

Puisque nos propositions n'ont pas retenu l'attention de la majorité, nous avons voté « contre » l'augmentation des taux des impositions directes locales, et « contre » le budget.

Nous avons voté « pour » les ouvertures et virements de crédits.

Nous avons voté « pour » mettre en place le bilan « carbone », pour un coût estimé approximativement à 20 000 euros (dont on espère que 40 à 70% seront pris en charge par l'ADEME), pour la ville de Lambersart.

Nous avons accepté l'adhésion à l'ARREP (Association des professionnels de la communication du Nord - Pas-de-Calais), et en avons profité pour demander un bilan des différentes adhésions de la ville

à de multiples associations. Le Maire a expliqué qu'il avait déjà sollicité les services municipaux afin que ce bilan soit réalisé, citant notamment l'association des « éco-maires », qui ne semble pas tellement active.

Nous avons approuvé l'augmentation de 8 611,20 euros pour la participation de la Ville au fonctionnement du GIP LMRU, dans le cadre du projet de rénovation urbaine du Pacot-Vandracq.

Nous avons accepté la mise en place d'une commission pour élaborer un nouveau règlement de publicité dans la commune.

Mr Briffaut a expliqué les difficultés rencontrées dans le creusement du bassin tampon du stade Guy Lefort. Tout devrait rentrer dans l'ordre, avec de nouveaux « outils » plus adaptés, qui n'entraîneront plus de vibrations dans les maisons adjacentes...

Nous avons voté pour l'avenant n°9 à la délégation de service public sur la restauration municipale avec la société Sodexo : conditions financières découlant des variations de fréquentation définies à l'avenant n° 6, modification du nombre de référence annuel des repas, par catégories de repas et révision des prix au 1/01/2010

Nous avons accepté la désaffectation du logement de fonction d'instituteur, sis 88 bis rue des Martyrs de la Résistance.

Nous avons accepté les deux modifications du tableau des effectifs: suppression d'un poste d'attaché territorial, et la création par voie de détachement d'un emploi fonctionnel de Directeur Général Adjoint des Services.

Nous avons voté pour l'attribution des primes de service et de rendement (application du décret 2009-1558 du 15 décembre 2009) au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, techniciens supérieurs territoriaux et contrôleurs territoriaux, le CTP ayant donné son accord.

Nous avons accepté de voter de nombreuses subventions, dont 1 815 000 euros pour le CCAS, 324 000 euros pour l'AGEMPLAM et 89 500 euros à Lambersart-Animation notamment.

Nous avons voté « pour » l'attribution de subventions exceptionnelles : 300 euros pour l'acquisition de matériel de sonorisation pour la chorale St Calixte, et 2 000 euros pour le « Judo Aikido Karaté Lambersart », pour un « retour aux sources » au Japon pendant les vacances de Pâques.

La délibération concernant les appels à projets a été retirée, afin de pouvoir réfléchir à une procédure qui favoriserait les projets en faveur du développement durable.

Nous avons accepté l'inscription au Monuments aux Morts de Paul Rabin, né à Lambersart en 1908, mort pour la France au cours d'un bombardement allié dans le camp dans lequel il était interné.

Nous avons accepté la mise en place d'un concours de maîtrise d'œuvre, si nous ne trouvons pas, en interne les compétences, pour mettre en œuvre l'aménagement du futur parc du Pacot-Vandracq : coût prévisionnel de l'opération - travaux 2 326 785,70€ - Honoraires du maître d'œuvre 279 214,30€.

Conseil municipal 25 février 2010

Nous avons pris connaissance des documents qui nous ont été remis pour le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) et commentés par l'Adjoint aux Finances, C. CAUDRON, en vue de la préparation du Budget 2010. Nous avons présenté notre rapport, et, fonction des éléments que nous aurons ultérieurement nous aviserons pour le vote dudit budget fin mars.

A l'issue de ce débat, à l'occasion d'une nouvelle séance de Conseil municipal :

Nous avons approuvé les P.V. des séances des 19 mars, 22 juin et 19 octobre 2009, cependant que Th. Dupont a soulevé de nombreuses erreurs, notamment l'absence, comme déjà signalé en décembre, sur le PV du 19 octobre notamment, des expressions de vote. M. le maire en a pris note et nous assurés qu'elles seraient rectifiées.

En application des articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales **nous avons donné acte** de ces décisions, à l'exception de celles n°s 6105-6106-6107 qui concernent les frais engagés pour les vœux du 13 janvier avec le principe et le montant desquels nous ne sommes pas d'accord.

Nous avons accepté des frais de mission pour Mme M. Marcelle à Paris au fonds pour l'insertion des personnes handicapées (50 euros), et des formations dispensées par l'IFER pour Mr Roussel (460 euros) et Mr Acquette (230 euros).

Nous avons approuvé une modification des statuts du SIVOM, à savoir la prise en compte de compétence optionnelle « aide à la mise en place de projets de développement durable » (Comité syndical du 12 novembre 2009).

Dans le cadre de l'opération de Rénovation Urbaine du Pacot-Vandracq, compte tenu des modifications dues aux différentes démolitions et reconstructions réalisées ou à venir, **nous avons approuvé** différents changements affectant les voiries et l'attribution de nouvelles dénominations de rues comme ci-après :

1°) L'actuelle avenue de la Liberté (qui sera amputée d'une partie pour la création du parc) sera dénommée « **avenue du Parc** » (tenant : rue Desmazières et aboutissant : rue André Chénier).

2°) L'autre extrémité de l'avenue de la Liberté ainsi que la portion de voie à créer garderont le nom « **avenue de la Liberté** » (tenant : rue Chateaubriand et aboutissant : rue du Bourg).

3°) Le tronçon de la rue André Chénier, situé entre la rue Molière et la rue André Chénier, sera rattaché à la rue Molière.

La « **rue Molière** » est donc modifiée comme suit : tenant : avenue du Parc et aboutissant : rue André Chénier.

4°) La nouvelle percée, entre la rue André Chénier et le bord de l'Alliance Nord-Ouest qui dessert le City Stade, sera dénommée « **rue André Chénier** ».

La rue André Chénier est donc modifiée et aura son tenant : avenue du Parc et son aboutissant : boulevard de l'Alliance Nord-Ouest.

5°) Le tronçon créé suite à la démolition des n°s 35 et 37 avenue du Général de Gaulle par Lille Métropole Communauté Urbaine, qui relie la rue Boileau à l'avenue du Général de Gaulle, sera dénommé « **rue Boileau** ». La rue Boileau a désormais son tenant : rue Corneille et son aboutissant : avenue du Général de Gaulle.

6°) La percée qui relie la rue Edmond Rostand et la rue du Bourg sera dénommée « **rue Racine** ».

La rue Racine aura donc son tenant : avenue du Parc et son aboutissant : rue du Bourg.

L'accès du groupe scolaire Louise de Bettignies-Perrault se fera par la nouvelle avenue de la Liberté, à l'issue des travaux.

7°) L'allée piétonne, à créer le long du groupe scolaire Louise de Bettignies-Perrault, sera dénommée : **allée Mère Teresa** (tenant : rue du Bourg et aboutissant : nouvelle avenue de la

Liberté).

La résidence « Les Fauvettes » est actuellement desservie par un tronçon de l'avenue de la Liberté qui est appelé à disparaître par la création du futur parc. Cette résidence sera rattachée à la rue Chateaubriand, à l'issue de la création du Parc.

8°) La création de voie entre la rue du Bourg et la nouvelle avenue de la Liberté qui desservira le futur collectif de 20 logements (opération n° 4) ainsi que les 10 logements individuels (opérations n°s 5 et 6) sera dénommée : **rue Françoise Dolto**, tenant à la rue du Bourg et aboutissant à l'avenue de la Liberté.

9°) Les résidences « Cerdan » et « Dieuleveult » restent desservies par la « **rue Pierre de Coubertin** ».

10°) Une voie existante est confirmée comme suit : la « **rue Chateaubriand** » garde ses tenant et aboutissant : avenue du Général de Gaulle (la rue formant un U).

11°) La rue « **Alfred de Musset** » a son tenant : rue Corneille et son aboutissant : avenue du Général de Gaulle.

12°) Les noms des rues « **Pierre Corneille** », « **Pierre Nuytten** » et « **Edmond Rostand** » restent inchangées.

13°) D'autre part, **les parvis** aménagés seront dénommés comme suit

- Le parvis situé à l'extrémité de l'avenue du Parc sera dénommé : « **parvis Abbé Pierre** ».

- Le parvis desservant la crèche et situé au bord de l'avenue de la Liberté sera dénommé « **parvis Nelson Mandela** ».

- Le parvis desservant le parc à partir de l'Alliance Nord Ouest sera dénommé Parvis « **Gandhi** ».

Enfin, **la résidence nouvellement construite** (opération n° 1) sera dénommée

Résidence « **Paradisier** ».

Nous avons demandé, en particulier, que les habitants de l'avenue de la Liberté qui deviendra avenue du Parc soient aidés pour ce qui est des nombreuses démarches qu'ils auront à effectuer à l'occasion de cette nouvelle dénomination de leur rue. Accord a été donné par le Maire.

De même **nous avons approuvé** la proposition de dénomination d'une voie nouvelle aux Muchaux : allée des Saules.

Nous avons approuvé une mesure conservatoire jusqu'à l'adoption du budget de l'exercice 2010 (acquisition d'une scie à format = 17 000€) et **les reports de crédits et restes à réaliser 2009 d'investissement** :

- 1 982 575,82€ en dépenses

- 25 000 € en recettes

Nous avons donné accord pour solliciter une subvention de 200 000€ au titre de la réserve parlementaire auprès du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités locales pour l'opération « Pôle scolaire » du projet de rénovation urbaine du Pacot-Vandracq. (question rajoutée en séance).

Nous avons approuvé le contrat « Enfance Jeunesse », convention 2009-2012 avec la CAF de Lille, qui réunit dorénavant l'ex-contrat « Enfance » et l'ex-contrat 12-18 ans, dit « Temps libre ».

Le projet GUP (Gestion Urbaine de Proximité) du Pacot-Vandracq Lambersart entrant dans les critères d'éligibilité de l'appel à projets initié par la Région **nous avons approuvé** ce projet, son plan de financement 2010 et **sollicité** une subvention 25 000€ auprès du Conseil Régional.

Nous avons autorisé le lancement d'un appel à projet auprès du Conseil Régional autour des « outils numériques au service de la biodiversité et de l'environnement ».

Nous avons autorisé la signature de la convention des maires (charte d'engagement de principe d'aller au-delà des objectifs de l'Union européenne en matière de réduction des émissions de CO2

grâce à des actions en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables) avec création d'un groupe de travail de 8 membres au sein duquel lequel Patrick Binet nous représentera.

Nous avons acté de l'abandon du principe d'acquisition de l'immeuble sis 17 av. G. Clémenceau au motif d'un coût élevé d'achat et de travaux à effectuer trop importants.

Nous avons approuvé la passation d'une convention entre la Ville et la Fondation du Patrimoine pour les travaux du Centre Charles de Gaulle, (mise en lumière de l'édifice), patrimoine emblématique de la Ville, afin d'encourager à la fois le mécénat populaire et d'entreprise en faveur de la sauvegarde du patrimoine de proximité.

Nous avons approuvé la poursuite des travaux de mise en technique discrète des réseaux aériens dans le quartier Verghelles (zone 3 et 4)

Zone 3 : - Avenue de Viersen (de Rome à Kennedy)
Rue de Bruxelles (de Viersen à Winston Churchill)
Rue de la Haye (de Bruxelles à Viersen)

Zone 4 : - Rue Winston Churchill (de Bruxelles à Président Kennedy)
Rue de Londres (de Viersen à l'impasse)
Allée du Rhin (de Winston Churchill à l'impasse)
Allée de la Tamise (de Viersen à l'impasse)

Nous avons acté du nouveau tableau des effectifs du personnel amélioré par rapport aux précédents, cependant que quelques erreurs ont été relevées par Th Dupont : (indice d'un collaborateur de cabinet – références incomplètes dans le tableau des agents non titulaires permanents à compléter...)

Nous avons approuvé les nouvelles modalités de gratification des stages universitaires qui reconnaissent le remboursement des frais engagés, la gratification des stages supérieurs à 2 mois (12,5% du montant du plafond de la SS) et à titre exceptionnel, si l'activité professionnelle le justifie, d'une rémunération au moins égale au smic horaire

Nous avons voté l'attribution de subventions de :

- 410 € à l'Association des Habitants de Canteleu pour leur fête annuelle au titre de l'année 2009 (article 6574 – fonction 510).
- 1 000 € à l'association Les Habitants de Canteleu pour l'organisation de la manifestation « Les fenêtres qui parlent », (article 6574 – fonction 510),
- 1 000 € à l'association Léopard-Maniac pour l'organisation de la manifestation « Les fenêtres qui parlent », au Canon d'Or (article 6574 – fonction 510).
- 5 000 € à l'Iris Club Football de Lambersart (article 6574 - fonction 411) destinée à compenser en partie les pertes de recettes liées à la construction du bassin tampon au stade Guy Lefort

De même l'attribution d'une subvention d'un montant total de 10 000 € (4000 € de subvention et 6000 € provenant de recettes de l'exposition « La récré au Colysée ») pour les sinistrés d'Haïti.

Nous avons voté « POUR » l'actualisation du contrat d'apprentissage et de la rémunération de l'apprenti en fonction de son âge et de son diplôme.

Nous avons aussi voté « POUR » une revalorisation des contrats jeunes sur la base horaire de l'indice brut 297 – éch. 1.

Nous avons pris note que les rapports d'activités 2008 du Syndicat Mixte Gens du Voyage Lille Métropole et Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Vallées de la Lys et de la Deûle étaient consultables au Secrétariat Général de la Mairie.

Au nom de notre Groupe, Nicolas Bouche a posé plusieurs questions orales en application de l'article 7 du règlement intérieur :

Villa des Roses, point sur le dossier qui, depuis le dernier Conseil municipal n'a pas été abordé ni en Commission ETAU (Travaux/urbanisme) ni en Commission Culture.

Le dossier progresse dans le sens de ce qui a été traité en Conseil municipal en décembre dernier. Des devis doivent être encore demandés par les services pour confirmer ou infirmer les estimations. M. CLAEYS a écrit ces jours derniers au Maire. Ce dernier, comme il s'y est engagé ne soumettra le dossier à l'Assemblée que lorsqu'il aura tous les éléments. A noter, il a été confirmé la peinture du Hall d'Honneur, des caméras de vidéo protection sont maintenant installées dans l'Hôtel de Ville, est-ce en vue de la réception des objets d'art ?.....

Attribution des salles en période électorale : (réponse de M. COUSIN)

- salle pour manifestations: une fois en période électorale, au tarif « lambersartois »
- en période non-électorale, les groupes peuvent se réunir gratuitement en caractère privé, une fois par an.

Coût de l'opération « 5 ans du Colysée » et celui des vœux des 13, 20 et 28 janvier. (réponses de M. C. REYNAERT et Mme B. ASTRUC).

Coût des 5 ans du Colysée: 25 000 €

Coût des Vœux du 13 janvier: 39 710 €

Vœux de quartiers (3): 2 100€

Nous proposons d'inviter, de façon non nominative, tous les Lambersartois, avec réponse obligatoire. Le maire pense que ce n'est pas une bonne idée. Et pourquoi, si l'on maintient la formule des vœux de quartiers, ne pas faire les « Vœux aux forces vives » dans une Halle de sports pour éviter le coût des décors du Restaurant scolaire (22 700€ cette année) même capacité d'accueil ?

Prochain Conseil municipal – Salle Malraux à 20 H 30 le 29 mars 2010